L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 27 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

JEUNE homme—parlant français, anglais, demande place de commis et écritures dans magasin de campagne. Adresser R. E., Abeille.
27nov—1f

DEMANDES.

ON demande—Une jeune cuisinière pour une petite famille, à la campagne, pas loin. Adresser Bureau de Placement de Van's, 127 Passage de la Bourse. 27nov—1f

A LOUER.

A LOUER—Bureaux, entrepôt et deuxième étage, convenable pour résidence. Entrée pour voiture; grande cour No 27 rue Conti. S'adresser No 112 rue des Français.
27 nov—1 mois DMaf

MAISON A LOUER—Avec 6 Chambres, $15 par mois, rue St Claude entre Dumaine et St-Philippe—Pour les clefs s'adresser No. 80 Marché Dryades. 20 nov—20,24,27

A LOUER.

No 823 Carondelet, cottage double, 10 chambres, $30.
No 34 rue Esplanade, une jolie résidence, $40.
No 128 rue Ste-Anne, une jolie résidence, $40.
No 205 rue Decatur, coin Madison, magasin et résidence, $40.
No 251 rue Johnson, 1|2 maison, 8 chambres, $15.
No 201 Bayou Road, 1|2 maison, 8 chambres, $20.
No 142 rue Kerlerec, joli cottage simple, $20.
No 350 Nord Villeré, joli 1|2 cottage, $15.
No 64 rue Laharpe, joli cottage simple, $10.
S'adresser à AUG. HUARD, Agt. 20 Carondelet.

A VENDRE.

No 823 rue Carondelet, cottage double, 10 chambres.
No 171 rue Robertson, résidence double en briques.
No 389 rue Nord Claiborne, maison haute double.
No 350 Nord Villeré, un joli cottage double.
No 103 Decatur, maison en briques à 3 étages.
No 5 rue Mandeville, petite maison double.
S'adresser à AUG. HUARD, Agent.
27 nov—1f 20 rue Carondelet.

A VENDRE.

A VENDRE—Maison simple, trois chambres, cuisine et échoppe, rue Galvez 216, coin Hopital. S'adresser New St. Bernard 26 1|2. 25 nov—1 sem

A VENDRE—Pour cause de départ, un café (bar-room), situé dans un excellent quartier du deuxième district. S'adresser à S. Blasini, 58 Royale, de 1 heure à 3 heures P. M. 20nov—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Max Aronstein et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 642—Division A—Attendu que Max Dinkelspiel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Caroline Mann, femme décédée de Max Aronstein, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 nov—2 6 déc

Succession de Patrick Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22 650—Division D. Attendu que Elizabeth Agnes Donnelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Donnelly, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27nov—27—2 6déc

Succession de Joseph Laurence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 599—Division C—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Laurence, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 nov—19 24 27

Succession de John E. Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,559—Division A—Attendu que Katie Wedemeyer, veuve de Jno E. Schroeder, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John E. Schroeder, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 nov—18 23 27

Succession de Léonce Victor Tardif de Petitville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,793—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par François Tujague exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 nov—18 23 27

Succession de Williams H. Mentel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 22 405—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 nov—19 24 27

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—Emile Vissière vs. ses créanciers—No 22 535—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Emile Vissière soit convoquée et tenue pardevant A. A. Ker, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 15me jour de décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de voter et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 11 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—3f an 15 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,286.

Attendu que Frank D Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de, et transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle Orléans, 25 octobre, 1887.
26 oct—1 f par sem pendant 30 jrs.

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE, JR.,
GUS. PITOT.
J. W. HINCKS.
24 fév—1ap

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

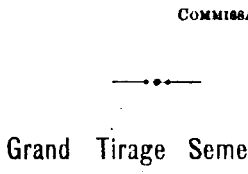

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 DEC. 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ASSURANCES.

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 184[illegible]—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN ... Président
J. H. OGLESBY ... Vice-Président
CHAS. E. RICE ... Secrétaire

Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman,
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Redd, Chas. A. Rice,
D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10jul 87—1an

Factors and Traders INSURANCE CO.,

49 - Rue Carondelet - 49
CAPITAL - - - $400,000

Edward A. Palfrey ... Président
E. M. Walmsley ... Vice-Président
T. F. Walker ... Secrétaire
9oct—6mois

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART, DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 195 de la rue Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes** et **Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dyssenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes**, la **Goutte**, la **Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'**Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Écoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente chez tous les Pharmaciens.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er novembre 1887.

Liste de publication.

Ainsworth M. Luther	Lahens Pascal
Ballon famille	Larrieu Joseph Auguste
Braquet Joseph	Marmy Paul Nicolas
Crottes Martial	Médus Baptiste
Delas Léon	Meinsohn Eugène
Delort Jean	Mésirard Hortense Félicité
Egana Domingo de	
Estrade Jean J. Philémon	Munaux Emmanuel ébéniste
Fourcade Antoine	Niguiporan Elie Pierre
Fouilloux Célestin	Niguiporan Nestor
Freyder Jean Baptiste	Poret Claude
Garrot Pierre	Piforçat Jean
Guiraud Vve Jos. Julie Paméla	Pignon Claude
Havet Eloi	Saillan Antoine Ephrème
Henrion Jean Baptiste	Salignac Eugène de
Henry P.	Sevestre Emile
Henry F.	Sorrel
Hopkins Hugh les époux	Tourrés Jean Louis
Klein Jacques	Vezien Jean Pierre Nicolas
Klein Auguste	White George
Lasserratte Jean Baptiste	W W H Stead Limited

LETTRES.

Bierer Henri 2	Gobréau Lucien
Caseneuve Bertram	Leroux E
	Viennot Jacob

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er novembre 1887.
Le Consul Général,
VTE PAUL D'ABZAC.

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un valeur et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES
Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux.
Suisses, Nottingham, Madras Turcoma.
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisseries et d'Etoffes pour Rideaux. 6oct—1an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19	
Primes maritimes	19,946 58	
Primes de rivières	10,846 17	
		$307,989 94
Primes acquises de 1885		71,48[illegible]
Total des primes		$379,47[illegible]
A déduire—		
Primes non acquises de 1886	$73,785 72	
Primes remboursées	[illegible]	
Réassurances	7,327 61	
		$164,496 17
Primes acquises nettes		$214,974
A ajouter— Intérêt, loyers, sauvetage		24,190 47
Revenu net		$239,165 15
A déduire—		
Pertes sur les incendies de 1885	$48,974 88	
Pertes sur les incendies de 1886	142,873 39	
		$191,848 23
Pertes sur les mers en 1885	[illegible] 45	
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76	
		18,342
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886	906 85	
		6,612 96
Pertes payées	$216,203 39	
Commissions	16,191 38	
Taxes d'Etat, de ville et licences	5,892 24	
Dons charitables	848 10	
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat	1,069 90	
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage	4,405 07	
Dépenses générales et salaires	28,798 99	
Dividendes de jan 1886	$12,500 00	
Profits et pertes	25,905 41	
	$38,405 41	
		$321,906 0
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus		$82,739 86
Pertes ajustées		34,861 20
		$115,601 0[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques		26,406 96
Bons des Etats-Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie de pompiers de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime		
actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie		283,995 00
		30,560 00
Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes		85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau		70,774 50
Primes en cours de collection		35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances		2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe		487 52
Mandats d'Etat et de ville		1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires		3,908 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie	$4,940 00	
Divers débiteurs	469 82	
		$5,409 82
		$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYÈS, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

DIRECTEURS.
THEO. BRIERRE, JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBEY, P. POUTZ,
GUST. PITOT, C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER, D. FATJO,
C. E. SCHMIDT, H. GALLY,
J. TUYES. W. C. C. CLAIBOR

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 188[illegible].

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES

Sur risques d'incendie	$375,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$408 258 64
A ajouter primes non terminées de 1886		$120,704 00
		$528,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1886	$125,511 00	
Cancellations	49,320 46	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,383 14
		$274,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$12,472 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain dans les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage dû	4,415 46	
		58,083 13
Revenu net		$332 662 63
A déduire, pertes payées—		
Incendie $188 450 01		
Rivières 12 [illegible]34 86		
Mer 691 90		
Total	$204,476,77	
Dépenses générales et dépenses du Board of Underwriters, salaires, Impressions fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11 069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant dû, pertes non réglées et non payées		28,687 71

La compagnie possède l'actif suivant:

ACTIF.

Argent comptant	$23,894 18
Argent déposé au Trésor de l'Etat du Mississipi	25,000 00
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 05
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	32,000 00
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00
Bons de la ville de la Nlle-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 0
Comptes en cours de collection et balance [illegible] par agents	63,995 62
[illegible] accrus sur actions et prêts	[illegible],415 46
Sauvetage dû, évalué à	1,000 00
Meubles de bureau	3,000 00
	$894,215 76

PASSIF.

Fonds Capital	$700,000 00
Primes non acquises	125,511 22
Dividende non payée	3,132 00
Pertes non payées	28,687 71
Profits et pertes	36,884 83
	$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copié des livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.
John I. Noble, John I. Adams,
John Chaffe, Chas. E. Black,
Thomas Day, R. M. Walmsley,
Sam'l Delgado, A. B. May,
Jas. T. Redd, Samuel H. Boyd,
Wm. J. Behan, Jules A. Blanc,
R. F. Bahlemann, W. H. Bofinger,
C. J. Leeds, Jas. McConnell,
A. T. Janin, James Buckley,
Louis Bush, L. C. Fallon,
Brittin. Rich'd Milliken.

THE NEW-ORLEANS BEE.
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowleged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES.......73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Cigares, Pendules, Glaces, etc.

Benjamin Hilbrenner vs. Mme Veuve Fannie Lehmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,283.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 3 décembre 1887, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—

766 (plus ou moins) boîtes de cigares, diverses marques et qualités; 5 jolies pendules; 1 pot à musique; 4 glaces, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
27nov—28,30,30 déc3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Jean Boubède vs Pierre Poncel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,323—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Reynès, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Miguel G. de Lizardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1869, et aussi sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 19 mars 1870, annexé à un acte passé pardevant Michael V. Déjan, notaire, le 15 février 1877, mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynès; les lots numéros sept, huit et neuf contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la dite rue Reynès sur une profondeur de cent quarante pieds et cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et une ligne chacune; le lot numéro quinze forme le coin des dites rues Reynès et Bourgogne. Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de la veuve et les héritiers de Hortaire Inbau, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, daté le 10 décembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
11nov—11,18,25—2,9,13déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur sur la rue St. Charles, entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Sixième District, dans l'affaire de

William Murray vs. Mme Ellen A. Souby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,369.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Octavia et Jeannette et les Avenues St. Charles et Peters, désignés comme lots quatre et cinq sur un plan dressé par H. C. Bendousquié, en date du 21 janvier 1871, un croquis est annexé pour référence à un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire, le 14 février 1871. Le lot numéro quatre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-dix pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro trois, cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro cinq et vingt-quatre pieds dans le fond. Le lot numéro cinq mesure vingt-cinq pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de cent soixante-seize pieds un pouce et neuf lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quatre vingt-trois pieds sur le côté opposé et vingt-quatre pieds dans le fond.

Acquise par Mme Ellen A. Souby, défenderesse, de Mme Leda Wiltz, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 15 mars 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15nov—15 22 29—6 13 17déc.

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restât alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,806 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation,
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Agobeta,
F. Alpuente,	A. Aldator,
Joseph Batt,	Joseph Brugers,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I. Berdon,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. aist'z,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co,
Louis Balleo,	Bercier & De Sauté,
L. Bebolet,	F. Belden,
J. Brandao,	F. Breon,
J. F. Barthelemy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	R. E. Barindo,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Ballencie,	J. A. Bordenat,
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadis Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugène Coulon,	M. Connell,
J. Cesard,	L. Charest,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Galle,	P. Duchesne,
T. B. Dunbar,	A. Daisnotte,
P. Dajan,	J. O. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Droost,	G. M. Dell,
A. Dumestre,	M. T. Dacros,
Davallier & Co.,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fusich,
Fritz & Brandao,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Fallex,
Gustave Furate,	E. C. Feinour,
Faiber & Gonsenheim,	G. R. Finlay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph [illegible],
Joseph Gatsinger,	Generelly & Allez,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Goldenbow & Kelly,	Mme Arecio Guirand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Garidel,
E. J. Hamil et cie,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo,
O. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Isaac Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co,	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Léaumont,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lamason,	K. Leyalesco,
C. L'Hote & Co,	La. Equit. Life Ins. Co,
Edward Lischy,	Long & Bernheimer,
Labouisse & Dohla,	Mme J. B. Lepage, Succ.,
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co,
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Montenac & Co,	Charles Mascou,
A. J. Montein,	J. Mandia,
M. Mann,	B. Musgrove, agent,
P. Mason,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Labarde,
Chas. Mission, Succ. de	J. [illegible],
Philip McCabe,	T. Meroun,
Louise Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Meignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bertille Nivetta,
Morton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	E. D. Ogden exécuteur,
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigne,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	A. B. Penkart,
A. Pallacio,	[illegible] Pagels,
P. Pene,	Planters Cotton Press
A. Quinto Fils,	S. Rebasso,
B. Roger & Co.,	J. Reviere,
J. Simms,	Mme Anna Saren,
J. B. Sarrazin,	William Sweets,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture Assn.
[illegible],	Swarbucker & Dryes,
B. Smith,	H. F. Sturcken,
M. Scot,	Schneider & Zuberbier,
Smith & Co,	J. Siegfried & Co,
P. Sancho,	E. Sankary,
D. H. Symart,	J. J. Stewart, trésorier,
J. B. [illegible] Schuller,	F. [illegible],
David Stewart,	C. E. Singleton,
Mme M. E. [illegible],	Alfred Shaw,
F. J. Schneider,	F. Rousseau fils,
E. M. Serio,	A. A. Terrebonne,
Stephen Th[illegible],	A. M. Todd & Co,
A. [illegible],	A. A. Tyler,
Samuel M. Todd,	M. A. Vogel,
W. Van Benthuysen,	Jos A. Vignaud,
E. Verets,	François Vetrin,
Philip Vallerie,	Adolph Wals,
Peter Wagner,	L. A. Wiltz,
Wm. Whan, Succ. de	James Wilson,
Wilkinson & Moody,	E. E. White,
F. Wagner,	M. A. Zounts & Co.
E. L. Zell & Co.	

14 juin—15 4,21,28—juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Vente de syndic.

Edouard Toujan vs. ses créanciers.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 1er décembre 1887, il sera vendu à 10 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 novembre 1887:

EPICERIES! Le contenu du magasin de groceries parfaitement assorti et bien achalandé.

Aussi—Un lot de meubles.
Conditions—Comptant avant livraison.
19nov—19 26—1er déc.

PAR W. I. HODGSON.

CONSULAT D'ESPAGNE.
Barque Espagnole Josefa Formosa.
Ensemble avec ses voiles, gréments, appareil et équipement, ancres, chaînes, cordes, etc.
Pour le compte de qui cela concerne, sous l'autorisation du Consul Espagnol.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—Le JEUDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, d'après l'autorisation de l'Hon. Consul d'Espagne, dans ce port, et pour le compte de qui cela concerne, il sera vendu à l'encan—

La barque espagnole Josefa Formosa, telle qu'elle se trouve actuellement au "quai Cochran," Gretna, en face de cette ville, ensemble avec ses voiles, gréments, et appareil, ancres, chaînes cordes et tout son appareil; dont l'inventaire et tous les détails peuvent être vus et obtenus en s'adressant au Consul Espagnol, ou G. Corral & Cie.

La barque a 157 pieds de longs, 34 pieds de large au bau et 22 pieds cale, est de construction américaine, 18 pieds de métal jauge, à 935 tonnes net de port, et a à bord 687 lingots ou 40 tonnes de fer, comme lest.

Conditions—comptant avant le transfert: 10 0|0 comptant sur les lieux; acte de transfert pardevant Edward Ivy, Esq., notaire maritime, ou au Consul d'Espagne, aux frais de l'acquéreur. Si les enchères ne sont pas satisfaisantes, on se réserve le droit de retirer la vente.
25 nov—à date.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Cottage de choix sur l'avenue Esplanade,

en face de l'église épiscopalienne Ste-Anna et dans le centre d'un voisinage le plus charmant.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs—Bureau, No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu positivement à l'encan, avec consentement des parties:

Le cottage de choix désigné par les Nos 196 et 196 1|2 rue Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Villeré et Marais. Le terrain mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue Esplanade; 35 pieds 9 pouces de large au fond sur 106 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Marais et 99 pieds 3 pouces en profondeur sur l'autre ligne de côté. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant un joli cottage en bois à un étage et attic et double corps de logis, et ayant à chaque corps de logis une allée de côté, 5 chambres dans le corps principal, cuisine séparée avec 2 chambres, gaz. Deux citernes approvisionnant le cottage.

Les deux corps de logis sont loués aux locataires actuels à raison de $20 par mois chaque, sans bail.

Leur site et le voisinage charmant ainsi que leurs agréments sont des recommandations pour la propriété, comme résidence ou comme placement rémunératif.

Titres parfaits—Vente positive aux conditions de 1|3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la portion de crédit à 1 et 2 ans avec 7 pour cent intérêt par an du jour de vente jusqu'à paiement final, avec 5 pour cent de frais d'avocat et les clauses de police d'assurance. L'acquéreur ou les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887 au dessus de l'adjudication et 10 pour cent comptant du prix pour lier la vente.

Acte de vente pardevant A. Periocourt, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
26nov—26,27—3déc inc. à date.

RÉSIDENCES ATTRAYANTES

—ET—

Placements splendides.

Résidences-cottages et sites pour bâtir de choix

—SUR LA—

Rue Esplanade, coin Claiborne,

—SUR LA—

Rue Claiborne, entre Esplanade et Kerlerec,

—SUR LA—

Rue Esplanade, entre Claiborne et Robertson.

Admirablement situés pour être habités. Placement sûr et productif.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE. encanteurs—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Cette propriété bien située dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Kerlerec et Robertson, et désignée par les Nos. 237, 239 et 241 rue de l'Esplanade, et par les Nos. 314, 316, 318 et 320 rue Claiborne, subdivisée comme suit:

1. **Les deux résidences en briques à étage et attic**, désignées par les Nos. 237 et 239 rue de l'Esplanade, contenant chacune de beaux appartements, quatre en bas et deux cabinets dans l'attic, en outre une cuisine en bois à deux étages, ayant six chambres, citerne, waterworks et cour pavée.

Les appartements ont au premier étage et attic gaz et lustres. Sec et bien aéré et très confortable. No 237 est sujet à un bail jusqu'en octobre prochain au locataire actuel. L'autre est vacant. Le lot mesure 43 pieds de face rue Esplanade sur 127 pieds et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles avec la servitude d'une allée de 4 pieds s'ouvrant à la rue Claiborne.

2. **Le site pour bâtir de choix** à côté de celle attenante décrite ci-dessus, formant le coin des rues Nord ouest Esplanade et Claiborne, mesure 22 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur et façade rue Claiborne de 127 pieds et 5 lignes, entre lignes parallèles. Il est orné d'arbustes, vignes et arbres fruitiers. Une des plus charmantes localités de la ville.

3. **Les deux splendides résidences-cottages en bois à un étage, avec attic,** désignées par les Nos 232 et 234 de la rue Esplanade, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Hôpital, Claiborne et Robertson, et sont construites sur des lots mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Esplanade sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Elles contiennent chacune huit chambres, non compris les cuisines, citernes, etc. Elles sont louées à bail jusqu'en octobre à des locataires ponctuels et soigneux.

Les personnes désirant visiter ces résidences ne seront admises qu'avec des cartes des encanteurs.

4. **Le cottage en bois à un étage**, No 314 rue Claiborne, entre les rues Esplanade et Kerlerec, touchant la propriété premièrement décrite et près de la résidence de M. H. Larousini.

5. **Deux terrains de valeur pour bâtir**, partiellement améliorés, et aussi faisant face à la rue Claiborne, à côté de la maison attenante quatrièmement décrite. Voir les plans pour les dimensions. Pour plus amples détails concernant les loyers seront annoncés au moment de la vente.

La situation et le voisinage est dans la partie la plus charmante et désirable du beau **Boulevard Esplanade**. Pavée en pierres carrées et terrain élevé, bien drainé et sur le passage des principales lignes de char à cheval de la partie inférieure de la ville, aucune autre section de la ville n'offre plus d'avantages aux familles et aux hommes de profession et assure un placement profitable. Titres parfaits et vente positive.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par le lieu du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent frais d'avocat, en cas de procès pour enforcer leur collection; transfert de la police d'assurance jusqu'au montant de la partie à crédit; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente au frais des acquéreurs pardevant Guy Duplantier, Esq., notaire publique.
19 nov—19,20,26 27—déc 3 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le 4ème district.

Succession de Alexandre Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, — No 3,994.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, daté le 15 novembre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété foncière ci-après, à savoir:

Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 84.

Le dit terrain mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 126 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage en bois désigné par le No 76 rue Huitième.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer au dessus de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887 et déposer 20 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant H. J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 26—déc 3 10 17

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non-payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cet avis, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et tous les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.
18 oct—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

4000 Bons à Prime.

250 actions du fonds capital de la Compagnie dite: Importers Bonded Warehouse".

Succession de Peter R. Middlemiss, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 7 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Passage Commercial, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 novembre 1887, No 22,031, pour le compte de la succession de Peter R. Middlemiss, décédé, à l'encan, il sera vendu:

Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans.

50 Bons de $20 chacun, série 1,105.
50 " " " 1,395.
100 " " " 6,256.

Importers Bonded Warehouse Co. of N. O.

50 Actions certificats No 242.
30 " chacun, du No 307 à 311 inclusivement
20 " " No 325.
20 " " No 326, tous de $100.
Chacun payé au plein.
A vendre en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant avant le transfert.
26nov—26,27,31—4 au 7déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à trois étages avec attic, No. 148 rue Julie,

Entre les rues Camp et St. Charles.

Succession de Mme Hannah A. McDaniel, décédée.

Pour du Comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D," rendu le 8 novembre 1887 et signé le 12 novembre 1887, dossier No 19,904, dans l'affaire des successions de Mme Hannah A. Patterson, veuve de Alfred W. McDaniel, décédé, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.

Résidence No 148 rue Julie.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, St-Joseph, Camp et St-Charles désigné comme No 2 et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 105 pieds de face au fond sur une allée commune, courant à travers l'ilet de la rue du Camp à la rue St-Charles; tout entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages et demi et recouverte en ardoises, connue comme le No 148 rue Julie, et ayant un corridor sur chacun des quatre étages, quelques 15 chambres ou plus, chambre à bain, etc., bâtisses en briques à 3 étages dans le fond, gaz dans la bâtisse principale, citerne, hydrant, cour pavée, etc., le tout en bon état et valant $60 par mois.

Conditions—Comptant en passant le titre 10 0|0 payé comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, à l'option de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4,11,17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage en bois, toit en ardoises, No 58 rue Austerlitz, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Mme Susan A. Cone, décédée, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 3 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 octobre 1887, Dossier No 16,499, pour compte des mineurs Peter et Joséphine Dalman dans la succession de Susan A. Cone, veuve par un premier mariage de Peter Dalman et par un second mariage de James Cone, il sera vendu à l'encan:

UN JOLI COTTAGE.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Laurel et Constance ou Live Oak, désigné par la lettre "B" et mesure 40 pieds de face à la rue Austerlitz, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne de côté adjacente à la rue Laurel et une profondeur au fond de 25 pieds 6 pouces et 6 lignes, et une profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Constance de 126 pieds, puis aux angles vers la rue Laurel, une distance de 14 pieds 5 pouces et 2 lignes et ensuite une seconde profondeur de 30 pieds, où elle rejoint la ligne du fond du lot.

Toutes plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de Williams & Patton architectes et voyers, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent **un joli cottage en bois recouvert en ardoises**, ayant 9 ou 10 chambres, galeries devant et sur le côté, hangars, lavoir, poulailler, citerne etc., donnant un loyer de $15 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0|0 intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, privilège et hypothèque spéciale avec lien au vendeur, assurance et transfert de police, et 5 0|0 pour frais d'avocat en cas de procédures, 10 0|0 payé comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage double encoignure des rues Laurel et Toledano et un terrain dans le fond.

Le cottage double vis-à-vis de la propriété ci-dessus.

Le tout étant des propriétés rémunératrices.

Succession de Jacob Hertz, décédé.

A l'encan. A un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 21 novembre 1887, Dossier No 21,860, pour le compte de la succession de Jacob Hertz, décédé, à l'encan, il sera vendu—

QUATRIÈME DISTRICT.

Encoignure des rues Laurel et Tolédano.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Tolédano et Pleasant, désigné par la lettre "E" et mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Toledano de 108 pieds 1 pouce et 6 lignes, formé l'encoignure des rues Laurel et Tolédano.

Les améliorations comprennent un cottage bien bâti, presque neuf à double corps de logis et couvert en ardoises, retiré de la rue, connu par le No. 361 rue Laurel et ayant 4 chambres, hangar, cuve, etc., sur chaque côté et se louant $30 par mois.

MEME ILET.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet, et immédiatement dans le fond de la propriété adjacente de celle ci-dessus décrite, désigné par la lettre "D", mesurant 26 pieds 3 lignes de face à la rue Toledano sur une profondeur de 40 pieds.

SIXIÈME DISTRICT.

Vis-à-vis de la propriété ci-dessus décrite.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 160, borné par les rues Laurel, Constance et Tolédano et l'Avenue de la Louisiane et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Toledano sur une profondeur de façade à la rue Laurel de 96 pieds, formant l'encoignure des rues Toledano et Laurel, avec l'usage d'une allée dans le fond de 3 pieds de largeur ouvrant sur la rue Laurel et en commun avec ce lot et les autres lots qui font face à la dite allée.

Les améliorations comprennent un cottage double, couvert en ardoises, connu par les Nos 70 et 72 de la rue Tolédano et ayant 4 chambres, cuve, hangar, etc., sur chaque côté, et rapportant $19 par mois. Toutes les propriétés ci-dessus sont entre lignes parallèles et au pied américain, lesquels peuvent être vus à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties; 10 pour cent au comptant seront requis sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Joe D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
22nov—22 27—déc 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence en briques à deux étages et demi

No. 226 rue Baronne, entre les rues Julie et Delord.

Succession de Ann Saron, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston juge de la Division B, même Cour, actuellement absent sur un congé, daté le 10 novembre 1887, dossier No 20,587, pour compte de la succession de Mme Ann Saron, décédée, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.

No 226 rue Baronne.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Julie et Delord, désigné comme No 5, et mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 103 pieds courant dans la profondeur et faisant face au fond à une allée commune, 4 pieds 8 pouces de large ouvrant sur la rue Julie.

Les améliorations comprennent **Un magasin et résidence en briques à deux étages et demi recouvert en ardoises,** connu comme le No 226 rue Baronne, ayant un corridor aux 1er et 2me étages, un grand magasin au rez-de-chaussée (avec 2 vitrines devant et à l'intérieur des vitrières à roulettes étagères) et quelques 10 autres chambres en tout, cabinets, office, lieux d'aisance, etc., gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée, etc., et valant environ $50 par mois, le tout en ordre.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente, avec 8 0|0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0|0 payable comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire public, au frais de l'acquéreur.
13 nov—13,20,27—déc 4, 11, 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de la compagnie d'assurances Hibernia.

Succession de Mary Kane.

No 22,396—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan:

Cinq actions du fonds capital de la compagnie d'assurance Hibernia de la Nlle-Orléans.
Conditions—Comptant avant le transfert.
27nov—27—déc 3 9 10

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE.

Encoignure des rues Bourbon et Dumaine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, la propriété ci-après décrite, au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvant, situé dans le deuxième district municipal de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Bourbon, Royale et Ste-Anne, formant le coin des rues Dumaine et Bourbon, et mesure, conformément au titre, 61 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine, 60 pieds 9 pouces de profondeur et de face à la rue Bourbon, et conformément à un plan de voyer fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, le 24 novembre 1887, le dit lot mesure, au pied américain, 65 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Dumaine sur 64 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Bourbon. Etant la même propriété acquise par A. Bounaud, de J. B. Sucola, par acte passé pardevant Jos. Cuvillier, en date du 12 mai, 1871, enregistré livre 98, folio 810.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, représenté par des billets portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par privilège de vendeur, et la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vendu sans estimation en cas de saisie et vente pour en forcer le paiement de la dite propriété. Les améliorations doivent être assurées pour la portion à crédit, et la police transférée et toutes les autres clauses usuelles en cas de refus de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours après l'adjudication doit être considéré en défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et doit assumé le paiement en sus du prix de son adjudication, les taxes de l'Etat et de la ville de 1887.

L'acte vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 nov—26—déc 3,10 à la vente.

Terrains dans le Septième District.

Sur les rues Burthe et Deuxième.

Succession de Francis Xavier Leroy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs**, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro quatre vingt-dix sur un nouveau plan du Septième District, compris entre les rues Hampson, **Deuxième**, **Jefferson** et **Burthe**, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et treize d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer le 3 janvier 1846, et déposé comme plan No 23 sur le livre de plans de C. R. Stringer ex-notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue **Burthe** sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro treize mesure trente pieds de face à la rue **Deuxième** sur une profondeur de **cent cinquante pieds** entre lignes parallèles.

Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagere, notaire en cette ville, le 18 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 594.

Termes et conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles J. Théard notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5,12,19,26—déc 3 10

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'une encoignure de valeur dans le Premier District.

Coin des rues Galvez et Palmyre.

A l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Mme Elizabeth Plieso, veuve de Louis Boutté.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 21,253.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, en date du 9 novembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Jackson, maintenant Gasquet, Galvez et Palmyre; les dits deux lots de terre désignés par les numéros dix huit et dix-neuf sur deux plans faits un par C. A. de Armas, député voyer général, en date du 30me jour de janvier 1856 et déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et l'autre plan fait par T. N. Tourné, architecte, le 23me jour de février 1867 et déposé en l'étude de C. V. Foulon ancien notaire en cette ville, comme plan No 5.

Lesquels dits deux lots de terre sont contigus et mesurent chacun, conformément aux dits deux plans vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent dix-huit (118) pieds et un pouce; le lot No 18 fait face à la rue Galvez et Palmyre et forme l'encoignure à ces deux rues.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887, un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire aux frais de l'acquéreur.
12 nov—12 19 26—3 10 17 déc.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," daté le 3 novembre, 1887, Dossier No 19,365, pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—

Tous les droits, titres et intérêts de la susdite succession, avec renonciation de réclamation au titre dans **un lot de terre de valeur** d'une forme triangulaire, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1 et mesurant 64 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'ilet de Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Joséphine et 7 pieds 2 pouces au bout de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.

Etant la même propriété acquise par l'intermédiaire de Wurzburger Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.

Les améliorations consistent en une **longue maison en bois à deux étages, toit en ardoises**, à plusieurs corps de logis avec citerne, etc.

Termes et conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6nov—6 13 20 27—4 10déc

AVIS AUX CREANCIERS.

Edmond Marchesseau vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,812—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edmond Marchesseau, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 nov—24 27—3 déc

Charles S. Pitcher & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No. 19,368—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles S. Pitcher, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 nov—22 27—1er déc

PAR LE CONSTABLE.

Mme Veuve Margaretha Spitz vs. Joseph Lyons.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,964.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 53 rue de Chartres, entre les rues Bienville et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 3 décembre 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu du magasin, à l'exception de l'installation du gaz et une table.
Conditions—Comptant sur les lieux
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
23 nov—23 30—déc 3

BURE[AUX]

Entered at the [illegible] Second Class [illegible]

NOUV[illegible]
MARDI [illegible]

PRIX [illegible]

Un an [illegible]
Six mois [illegible]
Trois mois [illegible]
Un mois [illegible]
On s'abonne [illegible] teurs.

Un an [illegible]

Un an [illegible]
Six mois [illegible]
Quatre mois [illegible]
Trois mois [illegible]

Pour [illegible] Ventes et [illegible] réduit de 10 [illegible]

Par le shérif [illegible] Trois lots de [illegible] tions, dans le [illegible]

Par Hy Stern [illegible] 35 rue de C[illegible] quins.

Les [illegible]

Dans notre posions, tout teases de la [illegible] maintenant, [illegible] la discorde [illegible] les districts [illegible] jusqu'au [illegible] En vérité, [illegible] de l'Europe [illegible] sa place, ou [illegible] chez les [illegible] moindre trace le moindre [illegible] tions; où, [illegible] compée en [illegible] tiant son [illegible] les, est [illegible] caprices, des ennemis, les [illegible] tre est obligé Slaves, pour [illegible] are ses fiefes guinité, [illegible] les plus [illegible] l'ancien Mo[illegible] depuis des [illegible] l'hégémonie. Elle semble[illegible] en sa force, ailleurs l'[illegible] attendre une bares pour la [illegible]

Il n'est pas protégée, aux [illegible] mais par [illegible] [illegible] aux priv[illegible] à l'abri des [illegible] rope [illegible] tagne, [illegible] toute [illegible] montrer [illegible] me et ses [illegible] avoir perdu [illegible] la voir [illegible] que l'[illegible] ple [illegible] cohésion, [illegible] classes, ou la prendre [illegible] les [illegible] festes des [illegible] depuis des [illegible] à son passé sous [illegible] des [illegible] comme la [illegible] tendre, [illegible] comme le [illegible] Voyez la l'éteignoir et les autres comme les [illegible] coré, parfois, hamiaité à [illegible] ses frontières, d'elle, [illegible] de [illegible] dustrie [illegible] exportations produits de [illegible] les plus [illegible] ancienne [illegible] qu'appauvrir véritables [illegible] Aucune autre haut, n'a [illegible] parole, le [illegible] elle est le [illegible] parlementaire tout cela [illegible] Elle impose tention de [illegible] veut, qui [illegible] ter contre ses empirisme, ses [illegible] derniers des infâme des [illegible] plus dévoués pays.

A l'heure il nous arrive tent les [illegible] l'endroit d'[illegible] franchises et [illegible] ils sont [illegible] nable. On [illegible] deux [illegible] assauts de [illegible] de citoyens, sans distinct[illegible] rues aussi [illegible] résidences [illegible] temple ci[illegible] patriotique, et de Mac[illegible] compte, nous ordre—l'[illegible] sa fantaisie, tuer, [illegible] un peuple qui plus de cent extrémité [illegible] se trompe; déportera, [illegible] être feta [illegible] mais elle ne viendra pas à

C'est bien [illegible] terre, à [illegible] droit de se [illegible] comme sacré, dement, par [illegible] droitement. à des [illegible] de [illegible] pour y dis[illegible] façon? Cela dans le pays encore pour [illegible] habitants ne des citoyens des droits [illegible] l'entreprise [illegible] qui s'est [illegible] aussi sacré. Il a intérdit Square. De[illegible] suppliment à [illegible] louable [illegible] parc." [illegible] porté de [illegible] Même [illegible] lice, qui, en fait une [illegible] milieu de [illegible] tait de la homme à [illegible] de ces autres les machines de [illegible] centres [illegible] tances du agents de [illegible] sont [illegible] à découvert pas illégales veau. Sir[illegible] point pour [illegible] tions. C'est bord permis, puis [illegible] repentis, à se soumet prolonge, tes et les pays d'[illegible] observée foyer de [illegible]